Image not found or type unknown

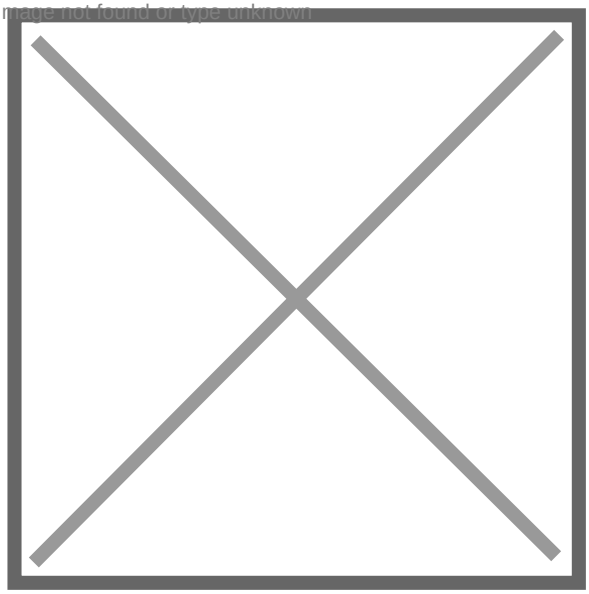

Etat des lieux de sortie avec travaux

Par **TOTO72**, le **01/06/2009** à **12:06**

Bonjour,

Je suis propriétaire bailleur et je viens de réaliser une sortie avec état des lieux.
J'ai reproché aux locataires de m'avoir rendu le logement dans un état très sale et avec les peintures (blanches) salies dans le plupart des pièces (salissures, marques diverses).
Sur l'état des lieux de sortie, j'ai mentionné par écrit un accord pour un forfait de 4h00 de ménage ou de peinture. L'état des lieux a été signé avec cette mention. Pour précision, les locataires n'avaient pas leur état des lieux d'entrée. J'ai donc rempli le mien + signatures bailleur et locataire et je leur ai photocopié par la suite.
J'ai ensuite fait réaliser quelques travaux de peinture pour la somme de 437,89 € que j'ai déduit du dépôt de garantie (facture à l'appui).
Les locataires contestent la situation en justifiant que je ne peut pas remettre en état à leurs dépends.
Suis-je dans mon bon droit ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Solaris**, le **01/06/2009** à **23:33**

Bonjour,

Dans la mesure où votre état des lieux de sortie fait état de désordres non présents à l'état des lieux d'entrée et ne relevant pas de l'usage normal des lieux, vous pouvez tout à fait déduire de la caution le montant des travaux destinés à la remis en état.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés